



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière,
de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 1362, rue Principale à St-Côme-Linière;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle générale de perception au bureau de la municipalité situé à l'adresse mentionnée ci-haut selon les modalités suivantes :

Lundi au jeudi	De 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Vendredi	De 8h00 à 12h00

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 24^e jour de février 2026.



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidente à St-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le vingt-quatrième jour du mois de février 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour de février 2026



Directrice générale / greffière-trésorière